



Communiqué de presse

Paris, le 28 mars 2013

Quotas sucriers : un petit pas dans la bonne direction

Les entreprises utilisatrices de sucre s'inquiètent des conséquences de la décision du Conseil Agriculture de ne pas maintenir la date de 2015 pour l'abolition des quotas de production sucrière, ainsi que les ministres européens en avaient pourtant décidé lors de la réforme de 2006 et ainsi que la Commission européenne l'avait proposé.

Néanmoins, les utilisateurs de sucre saluent l'accord du Conseil sur une date définitive de fin des quotas de production sucrière et qu'il ne donne pas mandat pour négocier une prolongation jusqu'en 2020, comme l'avait proposé le Parlement européen.

Si les entreprises utilisatrices comprennent que la date de 2016/2017 pour la fin des quotas résulte d'un compromis politique, elles soulignent qu'en terme économique, chaque année supplémentaire sous le régime des quotas signifie une perte de compétitivité des entreprises européennes, en particulier des PME, et autant de pertes de débouchés internationaux, qui ne pourront plus être reconquis. Le système des quotas conduit à des contraintes pénalisantes sur l'offre, entraînant principalement un manque de disponibilité et une absence de visibilité sur le marché.

Le maintien de ce système se fait donc au détriment des milliers d'entreprises alimentaires utilisatrices de sucre en France et en Europe. A l'heure où les priorités nationales sont l'emploi, le redressement productif et l'exportation, les entreprises utilisatrices de sucre attendent du Gouvernement qu'il soutienne fermement le compromis du 19 mars, pendant la phase du « trilogue » qui s'amorce à présent.

Contact presse

L'Alliance 7 : Audrey Dufour – 01.44.77.85.85 – adufour@alliance7.com